transversalité interdépartementale véritable. Il convient dès lors de mettre en place une coordination permettant :
– de mettre en réseau les porteurs de projets des différents bassins de vie et le Parc ;
– d'être partie prenante, dans le cadre des conventions prévues à cet effet par la loi, à l'élaboration des différents « contrats de plan «.

Il est ressorti des débats que la reconnaissance de l'appartenance à la zone de montagne en qualité de « massif « était souhaitée. Le bureau a été mandaté pour établir un texte dans ce sens. Il a estimé que cette approche devait se concrétiser dans le cadre d'un projet au titre du programme *Leader Plus*.

Lettre ouverte aux élus du Morvan

Le Morvan, un «massif» futur territoire *Leader*.
Avec la «loi montagne», la France avait été à l'initiative, au niveau européen, d'une politique en faveur de la montagne. Dans le cadre des mesures structurelles liées au zonage, l'Union Européenne n'a pas suivi la voie préconisée par la France.
On assiste actuellement à une évolution très nette en faveur de la prise en compte de la spécificité des territoires de montagne.
De nombreux événements en témoignent :
– En mars 2000, le colloque d'Euromontana qui a rassemblé, à Trente en Italie, les acteurs du développement dans les montagnes européennes des Pyrénées aux Balkans (avec une extension en Ecosse) a mis l'accent sur la démarche qualité et l'image des produits de montagne. Le commissaire européen, M. Michel Barnier, député de Savoie, a insisté sur l'importance d'une approche concertée et d'une structuration des acteurs pour peser sur la politique européenne en la matière ;
– En mai 2000 s'est tenue, à Laissey dans le Doubs, l'assemblée générale, avec colloque, du forum européen de la montagne, qui constitue le réseau permanent européen d'échange d'expériences sur les actions en montagne, intégré au forum mondial issu de la conférence de Rio. Y a été en particulier décidée la création d'un observatoire relatif à la communication, à la recherche et au développement durable, à l'emploi et à la formation, dans les moyennes montagnes d'Europe.
Le GLACEM a décidé d'adhérer à ce forum européen (adhésion gratuite) ; il importe désormais de créer en Morvan un centre de ressources en partenariat.
La première tâche à accomplir paraît être de faire une présentation sur le net du territoire du Morvan à l'image de ce qu'a fait la Montagne Noire audoise, qui présente de nombreux caractères similaires au Morvan.
La seconde tâche est d'échanger sur des thèmes communs, par exemple l'écopastoralisme, les races rustiques bovines et équines, les produits bio, les plantes médicinales, le bois de résonance...
– En juin 2000 se tiendra le forum mondial de la montagne organisé à Paris et à Chambéry, par l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) avec la collaboration du forum européen de la montagne. Le Morvan n'y était pas représenté par ses élus ?
En tout cas, dans aucun des documents actuellement diffusés sur «les Pays» n'apparaît cette référence à la montagne, qui fait même sourire certains. Pourtant le Morvan, notamment dans sa partie haute a bien les caractères d'un pays de montagne, avec ses handicaps et certains seulement de ses atouts (climat, enneigement, cycle végétatif...) Il est clair que si les démarches de «Pays» devaient aller, ce qui est souhaitable, dans le sens de cette référence à la montagne, les thèmes communs ne manqueraient pas. Il s'agit d'un véritable choix politique qui ne peut se faire qu'au niveau du «Massif Morvan», évoqué autrefois à la DATAR.
En 2002 se déroulera l'année internationale de la montagne. Le Morvan y sera représenté au travers du forum européen de la montagne. Les acteurs du développement durable en Morvan auront-ils d'ici là un projet élaboré de présentation du territoire ?
Il est notamment proposé que ces caractéristiques communes de territoire de montagne fassent l'objet d'une analyse précise qui servirait de base à la présentation d'un projet *Leader Plus* dont la préparation se ferait en partenariat avec le Parc régional et en relation avec les territoires voisins retenus pour *Leader 2*.
Telle est la base de réflexion qui est proposée à tous, quelles que soient les orientations en matière de définition des «Pays».

LE GROUPEMENT DE LIAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ECONOMIQUES DU MORVAN ET DES HABITANTS ET USAGERS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN.

Pierre Léger

Entendre parler du "Pays"...

"Le Morvan a bien résisté à quatre départements. Il résistera bien aux Pays. Non, il nous faut veiller à ce que le Parc ne soit pas désarticulé par les Pays."
René-Pierre Signé, président du Parc naturel régional du Morvan *(Journal du Centre du 21.3.2000)*

Les problèmes soulevés par la loi Voynet sur la mise en place de "Pays" sont particulièrement nombreux et sensibles. Au carrefour de réalités mentales, environnemen-

Quarré-les-Tombes, novembre 1993. *Photo : Marc Rozanski*

tales, économiques et sociales, le débat est déjà passablement pimenté et il semble particulièrement délicat d'y rajouter le moindre grain de sel.
Je ne me permettrai donc qu'une affirmation de principe et une poignée de questions de simple citoyen.

Une affirmation de principe :
Malgré deux siècles passés, les voeux du brave abbé Grégoire et tous les efforts d'uniformisation et de centralisation, il est patent que les différences, les diversités biologiques et culturelles ne sont pas plus solubles dans la République que la République ne l'est dans le chauvinisme de clocher, le racisme, le sectarisme, l'ethnocentrisme, et toutes les formes d'exaltations nationalistes imaginables. Le droit à la différence de chacun implique nécessairement la solidarité entre tous et réciproquement.

Quelques questions en vrac :
1 – Qu'en est-il de l'identité et de l'unité du Morvan ? L'article 2 de la loi indique qu'il s'agit de mettre en place des "Pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale". Le Morvan ne rassemble-t-il pas précisément tous ces critères ?
2 – Une récente étude sur le département de la Nièvre concluait que ce dernier manque de dynamisme et d'identité. Est-ce que le Morvan manque d'identité ? Le Morvan n'aurait-il pas, au contraire, une identité trop forte dans une région à l'identité trop faible ?
3 – Est-il pertinent de construire des espaces qui auront des moyens mais pas d'identité alors que des pays véritables existent sans avoir de moyens suffisants ?
4 – François Mitterrand, co-fondateur de l'Académie du Morvan, n'a-t-il pas voté l'adhésion de la Nièvre à la Bourgogne pour ne pas diviser le Morvan ?
5 – Le Mont-Beuvray et son musée, situés sur deux départements, ne sont-ils pas également un symbole de cette unité ?
6 – Les chercheurs, artistes, universitaires qui écrivent ou étudient le Morvan ne le prennent-ils pas pratiquement toujours dans sa globalité ?
7 – Les dépliants touristiques, les guides de randonnées ne visent-ils pas à donner (à vendre) une image lisible du Morvan à part entière ?
8 – Les associations morvandelles représentatives ne rassemblent-elles pas des adhérents dans les quatre départements (UGMM, CEAM, APEREM, Académie du Morvan, GLACEM, Morvandiaux de Paris, etc.) ? Notre revue *Vents du Morvan* n'a-t-elle pas des lecteurs morvandiaux dans les quatre départements ?
9 – Considérant que le mouvement associatif doit être associé à la mise en place des "Pays", faudra-t-il que les associations se divisent en quatre ?

10 – La raison d'être du Parc régional, au centre des quatre départements, n'est-elle pas précisément d'affirmer l'unité culturelle, environnementale et socio-économique du Morvan ?

11 – Le Parc, qui est une structure riche de possibilités et de compétences, a-t-il assez de moyens ? Est-ce bien logique d'aspirer de nouveaux budgets pour des espaces virtuels, des espaces administratifs sans âme ?

12 – La Loi dit que les "Pays" auront des "activités d'études, d'animation ou de gestion nécessaires à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus par la charte du pays". Que restera-t-il au Parc régional si on lui enlève l'environnement, la culture et le tourisme ? Est-ce cohérent ? Comment développer une politique de communication et de développement global dans ces conditions ? Les "Pays" morvandiaux devront-ils développer des stratégies distinctes alors qu'ils ont le même environnement, la même culture, les mêmes handicaps ?

13 – Alors que s'enchevêtrent de multiples zonages (communautés de communes, territoires, pays, cantons, région, départements, Parc, SIDHM, Leader, PRDC, PDZR, Pays d'Art et d'Histoire...), qu'en est-il de la lisibilité des territoires par les citoyens qui les habitent, les touristes qui les visitent ?

14 – La division administrative du Morvan n'est-elle pas un obstacle à son développement économique ?

15 – Quand la Loi dit "bassin d'emploi", "bassin de vie", faut-il imaginer une chose en creux avec nécessairement une ville en son centre ? C'est exactement l'image du centralisme que tout le monde dénonce mais reproduit exactement à l'échelle locale. C'est un enfermement pour le pays et un enfermement pour la ville. N'est-ce pas le "Pays" qui est capital, son identité, son âme, le "Pays" réel tel qu'il est entendu par ceux qui l'habitent et par ceux qui le visitent ? Au lieu de penser Autun, Château-Chinon, Saulieu ou Avallon, ne faut-il pas penser Morvan ?

16 – "La France est une mosaïque de "Petits Pays", vérité multiséculaire, et que faire la "politique des Pays", c'est partir de la réalité" écrit Jacques Colin dans le journal de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux. Les "Pays" ne sont pas à inventer. Ils existent. Ils portent déjà un nom reconnu. Inventer de nouveaux "Pays", de nouveaux découpages revient à complexifier, à rendre l'espace de plus en plus illisible par les citoyens, et donc à les éloigner un peu plus de leurs représentants. Est-ce bien utile d'embrouiller les choses ? Au contraire, ne faudrait-il pas faire coïncider le plus possible les espaces mentaux et les espaces administratifs. Ne serait-ce pas moins de déperdition d'énergie, moins de bureaucratie et finalement plus de démocratie et plus de développement ?

17 – Si l'on construit trois ou quatre "Pays" morvandellement boiteux, ne seront-ils pas toujours aussi marginalisés et éloignés des préfectures et des axes de développement ? Faire un seul Grand Morvan ne nous donnerait-il pas plus de poids ?

18 – Faire du Morvan le coeur incontournable de la région administrative n'est-il pas le meilleur moyen de consolider l'unité de la Bourgogne face aux tiraillements qui pèsent sur sa périphérie ?

19 – La loi Voynet n'est-elle pas une belle occasion pour dépasser les frontières départementales ? En Puisaye (deux départements) ? En Bresse (trois départements et trois régions) ? En pays d'Othe (deux départements et deux régions) ? En Morvan ?...

20 – N'est-ce pas une donnée fondamentale de l'économie d'affirmer qu'il ne peut y avoir de développement économique sans développement culturel et sans mise en valeur des diverses identités culturelles. Diviser le Morvan ne revient-il pas à nier son identité et donc ses capacités propres de développement ?

21 – Combien y a-t-il de "Pays" en

Jean Midrouillet (Chateauneuf Val de Bargis), fête de la Vielle, Anost – 1992. *Photo : Marc Rozanski*

France ? La revue *Géo* de septembre 2000 en propose 420 (dont le Morvan)... *Pèlerin Magazine* en propose, quant à lui, 450 (dont, encore une fois, le Morvan)...
22 – Finalement pourquoi ne pas demander l'avis des morvandiaux quant à leur appartenance à tel ou tel découpage territorial ?

PIERRE LÉGER

Jean Léva

De la pollution des panneaux en campagne...

À Pouques-Lormes, en cet été torride et orageux, précédant le 3e millénaire, est apparue – comme la manne en Palestine – une floraison de panneaux grand écran et en grand nombre (statistiquement un par foyer du bourg).
Ici, place de l'église (environ vingt mètres en face)
– place de la mairie (à huit mètres devant le bâtiment portant l'inscription et la hampe du drapeau) ;
– ici, pour attirer la bienveillance des dieux, l'œil de Jupiter ou alors, l'éclat d'une grenade, les yeux bandés.

Ainsi Pouques s'est offert, dans sa seule rue – donc en majesté – un défilé de pancartes, comme à Paris, de la Bastille à la Nation voire, mieux qu'à Paris, où règne l'improvisation des oriflammes et banderoles. Ici la rigueur s'impose : plaque métallique et noblesse du blanc, plus blanc que blanc, avec un tronc porteur bravant l'éternité (1).

Après l'enfouissement des fils électriques qui zébraient l'horizon et la destruction de poteaux télégraphiques se trouvent en position comme les radars sur la ligne Maginot : les pics de la communication ; et pourquoi ?
«Pour l'information des touristes. Ne savez-vous pas que les touristes, les étrangers sont ignorants de la géographie, de la faune, des us et coutumes du Pays ?»
– C'est un devoir de les leur indiquer ; avec des panneaux, l'information est permanente, de jour comme de nuit.
– C'est maintenant le droit des touristes que d'être informés :
avec des panneaux le long des routes, personne n'y échappera.
En fait il s'agit d'une décision collective. Toutes les cités du canton jusqu'au plus modeste hameau recevront dotation de cet équipement.
Alors soufflera l'enthousiasme pour l'accueil touristique comme il souffla au retour des cendres de l'Empereur...
et pour ce faire :
– l'évidente bonne conscience des décisionnaires proclamée lors de l'incontournable inauguration ;
– l'ironie mordante mais toujours passive des gens du Morvan (ils en ont vu d'autres) ;
– l'amertume des nouveaux résidents devant la conquête de l'artificiel sur l'authentique.

Mais, pour qui – à Pouques – ces panneaux ?
Pouques détient le privilège d'une implantation éloignée des axes de communication donc pas de trafic routier bruyant, continu, et en conséquence pas de touristes itinérants.
Au reste rien ne peut les y attirer, il n'y a ni boulanger, ni maréchal-ferrant, ni hôtel ou gîte, ni tabac (hélas) et les vingt-trois « troquets « recensés par Vauban se sont « délocalisés «...
Seuls subsistent le beuglement des charolaises à la recherche de leurs veaux et un vallonnement verdoyant ouvrant sur l'espace... une vraie découverte pour quelques rallyes de citadins.
Alors Pouquets (2) Réveillez-vous !
À vos plumes, à vos tags !
pour que disparaissent ces plaques blafardes, incongrues, et l'ignorance qui les inspira.

Il n'en demeure pas moins à Pouques, un problème de tourisme et de cohabitation né des flux venus du plat-pays – déjà 20 % des foyers – qui n'a pas eu besoin des « pics de la communication « pour s'installer.
Comment apprivoiser ces yeux bleus, nordiques, les ouvrir à quelque convivialité et les entendre dire leur participation sinon naîtra un cloisonnement au relent de colonisation...
Comment alors, simplement, exprimer avec eux les services qui amélioreraient leurs implantations et leurs séjours contribuant ainsi à une structure villageoise plus ouverte à l'économique et à l'échange.

UN POUQUET, JEAN LÉVA

(1) Budget pour le canton : 351 432 F, soit 35 000 F par commune, et 600 F par foyer Pouquet ; couvert, il est vrai, à hauteur de 70 % par la collectivité nationale.

(2) Pouquet : originaire de Pouques (Nièvre). Dictionnaire étymologique des noms de familles de France – 1951 – Larousse sélection Albert Dauzat p. 2181.

Anne-Catherine Loisier

Organisation des Pays et identité morvandelle :

la nécessaire conciliation

À la nouvelle du projet de loi sur le "Pays", nombreux sont ceux qui ont cru en l'avénement d'un Pays du Morvan. Attendu et espéré par beaucoup de morvandiaux, ce territoire "vécu" n'est pourtant pas encore pour demain.